





Retrait des dossiers à l'accueil de la mairie et dans les maisons communales

**DU 2 AU 27 JANVIER 2024** 

Dossier disponible par voie dématérialisée sur

www.ville-gravelines.fr

FVille de Gravelines

Date limite de dépôt 3 février 2024

(accusé de réception délivré au dépôt du dossier)

## **CRITÈRES DE RECRUTEMENT:**

- > Etre domicilié(e) à Gravelines
- > Etre scolarisé(e) (priorité aux jeunes en études supérieures (post BAC))
- > Etre âgé(e) de 18 à 24 ans au premier jour du contrat
- > Ne pas avoir travaillé en 2023 dans les structures Ville, Sportica, SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme, CUD
- > Ne pas cumuler 2 emplois dans les structures citées ci-dessus

**POUR LES STRUCTURES SPORTIVES**\* (Base Nautique, Surveillance de baignade, Stages Sportifs, PAarc, Centre Équestre) : diplôme sportif obligatoire (BAFA, BAFD, Brevet d'Etat, BNSSA...)